



Comment faire pour obtenir le statut salarié s'il vous plaît?

Par **ilham547**, le **20/05/2010** à **00:18**

Bonjour,

Voilà mon problème : je suis étudiante étrangère je vis en France et je souhaite rester pour travailler ici, en ce moment j'habite chez une dame âgée qui m'héberge gratuitement contre services et présence, celle ci voudrais me garder plus longtemps mais mon permis de séjour étudiant expirera septembre prochain, du coup la famille de cette dame est d'accord pour me déclarer auprès de la préfecture en tant que salarié chez elle, comme ca je vais pouvoir rester avec elle plus longtemps.

Alors SVP j'aimerais d'abord connaitre votre avis au sujet du changement de mon statut par le motif d'un logement contre services?? et quels sont éventuellement les documents a fournir dans ce cas??

Merci d'avance pour votre aide!!!!

Par **chris_Idv**, le **17/06/2010** à **12:32**

Bonjour,

Il faut initier une procédure dite de régularisation (pas au sens du titre de séjour mais au sens du droit du travail) via la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) du lieu d'emploi.

<http://www.argentpratique.com/liste/ddtefp.php>

Après avis favorable de la DDTEFP la préfecture pourra établir un titre de séjour "salarié" sous réserve que vos revenus et votre logement vous permettent de subvenir effectivement à vos besoins en France.

Cordialement,